



Augmentation ticket de cantine sur tickets déjà achetés.

Par **Clementine**, le **11/05/2012** à **18:36**

Bonjour,

ma fille est en collège et je dois acheter les tickets de cantine par 10 (carte magnétique). Les repas étaient à 3,10€ et le CA de l'établissement a décidé de les passer à 3,30€. Or il restait 2 repas sur la carte de ma fille, achetés à 3,10€. On me demande de payer 0,40€ (soit la différence de tarif pour les 2 repas restants) en me disant que c'est la date de consommation du repas qui compte, et non sa date d'achat.

Moi je pensais bêtement que c'était la date d'achat qui comptait et qu'une augmentation de tarif ne pouvait pas être rétroactive sur un objet déjà acheté.

Pourriez-vous me dire s'il existe un texte auquel je pourrais me référer pour trouver une réponse?

Merci par avance à celui ou celle qui saura m'aiguiller.

Par **janus2fr**, le **12/05/2012** à **08:43**

Bonjour,

Il n'existe pas de texte légal sur ce sujet, il vous faut voir ce qu'en dit le règlement intérieur de la cantine ou le contrat si vous en avez signé un.